SECTION G — PHYSIQUE

G21 PHYSIQUE NUCLÉAIRE; TECHNIQUE NUCLÉAIRE

G21H OBTENTION DE L'ÉNERGIE À PARTIR DE SOURCES RADIOACTIVES; APPLICATIONS DU RAYONNEMENT DES SOURCES RADIOACTIVES; UTILISATION DES RAYONS COSMIQUES (réacteurs de fusion G21B; réacteurs nucléaires G21C)

1/00 Dispositions pour obtenir de l'énergie électrique à partir de sources radioactives, p.ex. d'isotopes radioactifs

1/02 • Cellules directement chargées pour le rayonnement bêta

1/04 • Cellules utilisant une émission secondaire induite par rayonnement alpha, rayonnement bêta, ou rayonnement gamma

1/06 • Cellules dans lesquelles le rayonnement est appliqué à la jonction de matériaux semi-conducteurs différents

1/08 • Cellules dans lesquelles le rayonnement ionise un gaz en présence d'une jonction de deux métaux non similaires, p.ex. cellules à contact à différence de potentiel

1/10 • Cellules dans lesquelles le rayonnement chauffe une jonction thermo-électrique ou un convertisseur thermo-ionique **[2]**

1/12 • Cellules utilisant la conversion de rayonnement en lumière combinées avec une conversion photo-électrique subséquente en énergie électrique

3/00 Dispositions pour la conversion directe de l'énergie de rayonnement des sources radioactives en des formes d'énergie autres que l'énergie électrique, p.ex. en lumière

3/02 • dans lesquelles le matériau est excité à la luminescence par le rayonnement (lampes dans lesquelles une atmosphère gazeuse ou un écran ou un revêtement est porté à la luminescence par une substance radioactive associée structurellement à la lampe H01J 65/00)

5/00 Application du rayonnement des sources radioactives ou dispositions à cet effet (production de mutations chez des plantes A01H 1/06; conservation des produits laitiers A23C; conservation des aliments A23L 3/26; à des fins thérapeutiques A61N 5/10; dans les procédés chimiques, physiques ou physico-chimiques en général B01J 19/08; dans la séparation électrostatique B03C 3/38; pour le traitement ultérieur des revêtements appliqués comme liquides ou autre matériau fluide B05D 3/06; pour l'interaction entre des véhicules électriques et des appareils de guidage B61L 1/10, B61L 3/06; pour la préparation des composés organiques C07, C08, p.ex. C08F 2/46; pour le traitement de substances macromoléculaires ou d'articles faits de celles-ci B29C 71/04, C08J 3/28, C08J 7/18; pour le crackage des huiles hydrocarbonées C10G 15/00, C10G 32/04; pour le réformage de l'essence "naphta" C10G 35/16; conservation ou vieillissement de produits obtenus par des procédés de fermentation C12H 1/06, C12H 1/16; pour blanchir des fibres D06L 3/04; métrologie G01; dispositifs d'irradiation, microscopes à rayons gamma ou à rayons X G21K; dans les tubes à décharge H01J; appareils pour la production d'ions à introduire dans des gaz à l'état libre, p.ex. dans l'atmosphère, H01T 23/00; pour l'enlèvement des charges électrostatiques H05F 3/06)

5/02 • comme traceurs

7/00 Utilisation des effets des rayonnements cosmiques